



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-23792>

Département(s) de publication : **18**

Annonce n° **25-23792**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-23295

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental du Cher

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22180001400013

Ville : BOURGES

Code postal : 18023

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 18

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de traitement par hydrorégénération sur diverses routes départementales

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233141

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires. Hydrorégénération sur diverses routes départementales avec une organisation par campagne départementale sur les 4 CGR. La surface minimum par campagne est d'environ 70 000 m². Cette technique sera réalisée soit dans le cadre de l'élimination du ressuage sans travaux par la suite soit dans des préparations de support de chaussée avant réalisation d'enduit superficiel d'usure ESU. Aucune variante n'est autorisée

Critères d'attribution : Éléments techniques au vu du Sopaq : 20% éléments environnementaux du Sopaq : 20% Prix des prestations : 60%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Renseignements complémentaires, Au lieu de L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date fixée par ordre de service, reconductible

tacitement 3 fois par période d'un an., lire L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter sa notification, reconductible tacitement 3 fois par période d'un an

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/03/2025